

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

---

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS395

présenté par

M. Vatin, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Le Fur, Mme Valentin, M. Quentin,  
M. Brun, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier et M. Minot

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et par les fondations d'entreprises mentionnées à l'article 19 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'amendement AS255

Cette disposition nous semble superfétatoire. En effet, la possibilité offerte aux fondations d'entreprise de financer une ou plusieurs actions de l'expérimentation est déjà possible. C'est pourquoi nous proposons de supprimer les références qui y sont faites au sein du texte